

Activités financières jusqu'au 31.12.2013



Table des matières

BILAN2

FRAIS D'ÉTABLISSEMENT	4
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	4
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	4
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	4
CRÉANCES À UN AN AU PLUS	10
PLACEMENTS DE TRÉSORERIE ET VALEURS DISPONIBLES	10
COMPTES DE RÉGULARISATION	10
RÉSERVES	11
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	11
DETTES À MOINS D'UN AN	12
COMPTES DE RÉGULARISATION	12

COMPTE DE RESULTATS13

VENTES ET PRESTATIONS	14
COÛT DES VENTES ET DES PRESTATIONS	14
PRODUITS FINANCIERS	14
CHARGES FINANCIÈRES	14
PRODUITS EXCEPTIONNELS	15
COÛTS EXCEPTIONNELS	15
IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT	15

CASH FLOW16

RAPPORT DU COMMISSAIRE DE LA COUR DES COMPTES.....17

RAPPORT DU RÉVISEUR18

Commentaires du bilan

ACTIF (in €)	2013	2012
ACTIFS IMMOBILISES	364.840.587	277.565.487
Frais d'établissement	4.852	3.777
Immobilisations incorporelles	218.599	363.360
Immobilisations corporelles	342.732	413.573
Mobilier et matériel roulant	199.354	245.774
Location-financement et droit similaires	-	-
Autres immobilisations corporelles	143.378	167.799
Immobilisations financières	364.274.404	276.784.777
Participations entreprises liées	-	-
Participations autres entreprises	103.175.313	92.225.667
Créances et cautionnements en numéraire	261.099.091	184.559.110
ACTIFS CIRCULANTS	266.798.939	332.679.355
Créances à un an au plus	1.735.562	930.650
Placements de trésorerie	215.883.445	272.348.859
Valeurs disponibles	42.908.603	54.818.327
Comptes de régularisation	6.271.329	4.581.519
TOTAL DE L'ACTIF	631.639.526	610.244.842

PASSIF (in €)	2013	2012
CAPITAUX PROPRES	615.636.682	593.173.086
Capital	4.957.873	4.957.873
Réserves	595.512.191	577.112.192
Réserve légale	495.787	495.787
Réserves indisponibles	595.016.404	576.616.405
Bénéfice reporté	15.166.618	11.103.021
PROVISIONS ET IMPOTS DIFFERES	2.292.868	3.072.556
Provisions pour risques et charges	2.292.868	3.072.556
Autres risques et charges	2.292.868	3.072.556
DETTES	13.709.976	13.999.200
Dettes à plus d'un an	-	-
Dettes à un an au plus	5.761.857	8.223.101
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	-	-
Dettes commerciales	269.713	280.242
Dettes fiscales, salariales et sociales	1.071.107	732.446
Autres dettes	4.421.037	7.210.413
Comptes de régularisation	7.948.119	5.776.099
TOTAL DU PASSIF	631.639.526	610.244.842

Frais d'établissement

Les honoraires du notaire, les frais préliminaires à la constitution de BIO, à la création du Fonds en Devise locale et du Fonds de Soutien ainsi que l'accroissement des moyens financiers du Fonds de Développement et du Fonds en Monnaie locale ont été activés. Les frais d'établissement sont amortis de manière linéaire sur 5 ans.

Immobilisations incorporelles

Les dépenses relatives à l'achat des logiciels sont activées à partir d'un montant de 1.250 euros et amorties linéairement sur 3 ans à partir du mois d'acquisition. En 2013, les investissements ont concerné encore principalement des logiciels développés sur mesure pour BIO. Des logiciels informatiques ont été mis hors service pour un montant de € 153.618.

Immobilisations corporelles

Cette rubrique concerne le mobilier de bureau, ordinateurs et autres équipements de bureau ainsi que l'aménagement des bâtiments loués. L'activation a lieu à partir d'un montant de 1.250 euros, les amortissements s'effectuent linéairement à partir du mois d'acquisition sur 10 ans pour le mobilier de bureau, sur 3 ans pour le matériel informatique et proportionnellement à la durée restante du contrat de bail pour l'aménagement des bâtiments loués.

En 2013, les investissements ont concerné principalement du matériel informatique et du matériel de bureau. Du matériel informatique a été mis hors service pour un montant de € 56.583.

Immobilisations financières

Sous cette rubrique sont repris, indépendamment du pourcentage retenu, les investissements tels que décrits dans l'objet social de BIO. Les liquidités qui n'ont pas encore été allouées restent comptabilisées sous la rubrique placements de trésorerie et/ou valeurs indisponibles.

Les participations, actions et parts sont comptabilisées au prix d'acquisition. Les frais additionnels sont à charge de l'exercice pendant lequel ils sont engagés. Pour les actions non cotées en bourse, une réduction de valeur est appliquée en cas de moins-value ou de dépréciation durable.

Ces actifs restent évalués aux cours de conversion historiques. Le Conseil d'administration déterminera au cas par cas à partir de quel moment les réductions de valeur sont durables et donnent lieu à la comptabilisation d'une moins-value ou réduction de valeur réelle.

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale. Les frais additionnels sont à charge de l'exercice pendant lequel ils sont engagés. Une réduction de valeur est appliquée en cas d'incertitude quant au remboursement à l'échéance de tout ou partie de la créance.

En 2006, une provision générale pour moins-value ou réduction de valeur de 1,5% sur les encours du Fonds de Développement et du Local Currency Fund et de 10% sur ceux du Fonds PME a été constituée pour la première fois. Ce pourcentage est appliqué annuellement sur la mutation du portefeuille et chaque réduction de valeur réelle est compensée par la provision qui aura été constituée. Cette provision ainsi créée sera limitée à maximum 3% des encours du Fonds de Développement et du Local Currency Fund à la fin de chaque année fiscale. Depuis 2011, les provisions annuelles de 1,5% et 10% ont été remplacées par une provision de 3%.

En 2012, une provision supplémentaire de € 107.415 a été constituée ; une provision spécifique de € 353.936 s'est révélée nécessaire pour 3 composantes spécifiques du portefeuille. Une provision spécifique de € 61.351 a été reprise, étant donné que 2 prêts ont été partiellement remboursés début 2012. Une provision spécifique de € 400.000 a été reprise en raison d'une perte définitive.

La réduction de valeur totale s'élève fin 2012 à € 6.453.702, entièrement réservée pour des dossiers spécifiques. Conformément à la décision du Conseil d'administration, la provision générale inscrite auparavant sous cette rubrique, sera inscrite sous la rubrique Provisions du passif du bilan à partir de l'année fiscale 2012.

En 2013, une reprise de provisions spécifiques pour quatre composantes du portefeuille a été faite pour un montant de € 1.163.585 et de nouvelles dispositions ont été prises pour

trois dossiers, pour un total de € 4.965.845. Une provision spécifique pour dépréciation de € 490.998 a été annulée car la perte était définitive. Les provisions spécifiques ont ainsi augmenté de € 3.311.262. La provision générale est passée de € 2.038.973 en 2012 à € 1.451.704 fin 2013.

BIO peut décider de couvrir les risques de change et de devise à travers divers instruments financiers. Si le risque de change et le risque-devise sont couverts par un instrument financier qui satisfait en permanence aux critères de couverture, en termes de durée, d'intérêt et de devise, l'évaluation de l'instrument financier suit les règles d'évaluation de l'actif sous-jacent.

Les engagements de BIO au terme de l'exercice comptable sont convertis au cours de clôture de l'exercice et mentionnés hors bilan. La remise d'une 'lettre d'intention' à un client potentiel implique l'inscription des montants engagés hors bilan.

Le risque de taux d'intérêt et de change relatif aux 68 prêts totalisant \$ 239,6 millions et FCFA 3.604 millions, ZMW 11.254 millions, NGN 1.022 millions, MZN 450 millions, BOB 13,8 millions, LKR 786,78 millions a été couvert par un swap de taux et de devises (CCIRS). Ces prêts en dollars ont ainsi été convertis en prêts à taux fixe en Euro.

17 prêts pour un montant de \$ 11,6 millions ont été couverts par des contrats de change à terme.

Actifs immobilisés

Montants décaissés (déboursés)

Décaissé en

	USD	MAD	INR	KHR	RWF	TZS	FCFA
Projets signés	306.426.098	11.211.178	3.300.000	10.080.443.585	1.090.000.000	8.003.923.224	4.286.109.382
participations en capital fonds d'investissement	34.869.327	11.211.178	0	-	-	-	1.337.381.500
participations en capital	15.985.260	-	3.300.000	10.080.443.585	1.090.000.000	8.003.923.224	0
prêts fonds d'investissement	22.330.234	0	0	-	-	-	0
prêts	233.241.277	0	0	-	-	0	2.948.727.882
Projets approuvés par le Conseil	0	0	0	0	0	0	0
participations en capital fonds d'investissement	0	0	0	-	-	-	0
prêts fonds d'investissement	0	0	0	-	-	-	0
prêts	0	0	0	-	-	-	0
TOTAL PROJETS 2013	306.426.098	11.211.178	3.300.000	10.080.443.585	1.090.000.000	8.003.923.224	4.286.109.382

Décaissé

	HNL	UGX	NGN	ZMW	BOB	LKR	MZN	euro	équivalent en euro
	69.612.301	1.125.000.202	1.022.549.267	11.254.333	13.820.000	786.780.000	450.000.000	103.334.149	373.889.040
	-	-	-	-	-	-	-	22.281.271	50.250.035
	69.612.301	1.125.000.202	-	-	-	-	-	33.414.201	55.443.046
	-	-	-	-	-	-	-	13.513.954	29.304.384
	-	0	1.022.549.267	11.254.333	13.820.000	786.780.000	450.000.000	34.124.723	238.891.576
	0	-	-	-	-	-	-	0	0
	-	-	-	-	-	-	-	0	0
	-	-	-	-	-	-	-	0	0
	-	-	-	-	-	-	-	0	0
	69.612.301	1.125.000.202	1.022.549.267	11.254.333	13.820.000	786.780.000	450.000.000	103.334.149	373.889.040

Hors bilan

Montants engagés

Engagé en

	USD	MAD	INR	KHR	RWF	TZS	FCFA	
Projets signés	86.353.142	8.489.839	0	0	0	0	630.489.500	
participations en capital fonds d'investissement	28.872.237	8.489.839	-	-	-	-	630.489.500	
participations en capital	150.740	-	-	-	-	-	-	
prêts fonds d'investissement	1.253.875	-	-	-	-	-	-	
prêts	56.076.289	-	-	-	-	-	-	
Projets approuvés par le Conseil	42.000.000	0	250.000.000	0	0	0	0	
participations en capital fonds d'investissement	-	-	-	-	-	-	-	
participations en capital	8.000.000	-	50.000.000	-	-	-	-	
prêts fonds d'investissement	-	-	-	-	-	-	-	
prêts	34.000.000	-	200.000.000	-	-	-	-	
TOTAL PROJETS 2013	128.353.142	8.489.839	250.000.000	0	0	0	630.489.500	

									Engagé en	
	HNL	UGX	NGN	ZMW	BOB	LKR	MZN	euro	euro équivalent	
	-	-	-	-	-	-	-	55.294.843	119.783.910	
	-	-	-	-	-	-	-	23.380.794	46.040.756	
	-	-	-	-	-	-	-	0	267.437	
	-	-	-	-	-	-	-	13.424.069	13.595.068	
	-	-	-	-	-	-	-	18.489.980	59.880.648	
	-	-	-	-	-	-	-	20.000.000	53.948.021	
	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
	-	-	-	-	-	-	-	0	6.499.623	
	-	-	-	-	-	-	-	-	0	
	-	-	-	-	-	-	-	20.000.000	47.448.398	
	-	-	-	-	-	-	-	75.294.843	173.731.931	

Créances à un an au plus

Les créances commerciales s'élèvent à € 608.964.

Les autres créances concernent principalement la réception d'un subside dans le cadre du Fonds d'Expertise (€ 1.000.000) et les impôts (€ 125.235)

Sur décision du Conseil d'administration, la provision générale inscrite auparavant sous cette rubrique, est inscrite sous la rubrique Provisions du passif du bilan depuis l'année fiscale 2012.

Des intérêts impayés cumulés pour un total de € 1.329.379 ont été considérés comme non récupérables et la réduction de valeur correspondante a été enregistrée. Le solde de € 1.363 porte sur des acomptes à imputer.

Placements de trésorerie et valeurs disponibles

Sont comptabilisées dans cette rubrique les liquidités non allouées dont dispose BIO dans le cadre de son mandat. Les dépôts et les comptes à terme auprès d'établissements de crédit et les valeurs disponibles sont évalués à leur valeur nominale. Aucune correction de valeur n'a été appliquée.

Comptes de régularisation

Sous cette rubrique sont repris les frais reportés d'un montant de € 62.563, les produits acquis pour € 6.169.208 et les écarts de conversion positifs d'une valeur de € 39.558.

Les frais reportés d'un montant de € 62.563 se composent essentiellement de frais de location, d'assurances, d'abonnements, de déplacements et de frais judiciaires. Les honoraires relatifs aux prestations d'avocats externes dans le cadre de nouveaux projets en portefeuille sont étalés, jusque fin 2006, sur la durée d'intervention de BIO. Dans le cas où la participation en portefeuille a une durée déterminée, la période sur laquelle les honoraires sont répartis est limitée à 10 ans. Ces frais sont repris dans les comptes de régularisation.

Les produits acquis de € 6.169.208 comprennent principalement des intérêts acquis non échus sur des prêts accordés.

Les écarts de conversion positifs à concurrence de € 39.558 représentent les différences de cours entre le cours au comptant et le cours de couverture. Ces écarts de conversion sont étalés sur la durée de l'instrument utilisé et des prêts.

Réserves

Les certificats de développement sont repris sous les réserves indisponibles. Les réductions de valeur, les moins-

values et les pertes leur sont directement imputées en contrepartie sans modification des statuts. Ils sont également indisponibles en tant que capital.

Fin 2002, un montant de € 62.070 y a été imputé. En 2004, le résultat de l'exercice comptable a été affecté à la réserve légale, portant celle-ci à € 74.905. Le résultat de l'exercice comptable 2005 s'élevait à € 448.437 dont € 420.882 ont été affectés à la réserve légale qui a atteint ainsi 10 % du capital. Le solde du résultat a été reporté à l'année fiscale suivante. Le résultat de l'année fiscale 2006 de € 2.467.428,48 a été alloué à concurrence de € 80.000 au personnel sous la forme d'une participation aux bénéficiés, et à hauteur de € 1.377.205,71 sous forme de dividendes. Le solde du résultat a été reporté à l'année fiscale suivante.

Le résultat 2007 de € 942.485,11 a également été reporté.

Pour 2008, un montant de € 101.672,41 a été attribué au personnel sous la forme d'une participation au bénéfice, et le solde du résultat à hauteur de € 2.798.742,40 a été reporté à nouveau.

Pour 2009, le résultat de € 796.984,25 a été reporté à nouveau.

Le résultat de l'année 2010 a été attribué à concurrence de € 160.397 au personnel sous forme de participation au résultat, et à hauteur de € 3.897.156 comme rémunération du capital.

Le résultat de l'année 2011 a été attribué à concurrence de € 140.654 au personnel sous forme de participation au résultat, et à hauteur de € 4.321.271 comme rémunération du capital.

Le résultat de l'année 2012 a été attribué à concurrence de € 144.015 au personnel sous forme de participation au résultat, et à hauteur de € 7.054.066 comme rémunération du capital. Le solde de € 3.527.033 a été reporté.

Pour 2013, € 4.413.355 sont attribués comme rémunération du capital et le solde de € 4.063.596 a été reporté.

Provisions pour risques et charges

La provision de € 62.353 constituée pour un risque de change concernant un contrat de couverture toujours en cours, mais dont le prêt sous-jacent ne sera probablement pas honoré, a été réduite de € 35.962.

La provision de € 500.000 constituée dans le cadre d'une rupture de contrat est maintenue.

La provision générale de € 1.451.704, précédemment inscrite sous la rubrique Immobilisations financières, est inscrite depuis l'année fiscale 2012 sous cette rubrique sur décision du Conseil d'administration.

Une provision de € 314.774 a été constituée en rapport avec la TVA.

Dettes à moins d'un an

Les dettes commerciales comprennent un montant de € 122.674 en factures ouvertes à payer et de € 147.039 en factures à recevoir. Les dettes fiscales concernent la provision pour l'impôt des sociétés à hauteur de € 381.441, la TVA pour € 14.204 et le précompte professionnel pour € 181.372.

Les dettes portant sur les rémunérations et les charges sociales concernent la provision pour le pécule de vacances légal et un solde de salaires de décembre 2013, pour un montant total de € 433.781 et des cotisations de sécurité sociale pour un montant de € 60.309.

Les dettes restantes comprennent les dividendes à déboursier pour l'année fiscale, soit € 4.413.355, et le solde de € 6.956 de participation aux bénéfices jusqu'en 2012.

Il reste € 725 de frais avancés ou de montants perçus à transférer à des tiers.

Comptes de régularisation

Cette rubrique comporte les frais à imputer pour un montant de € 4.993.404. Il s'agit principalement de la provision des intérêts courus non échus relatifs aux contrats CCIRS, à savoir € 3.132.004 et un subside de € 1.861.400 dont le contrat a été signé.

Les produits à reporter s'élèvent à € 2.912.828, relatifs à un subside du Fonds d'Expertise.

De plus, cette rubrique couvre encore des différences de change négatives sur l'USD pour € 41.380.

Les différences de change négatives d'un montant de € 507 comprennent les différences de change entre les taux de change et les taux de couverture, à répartir sur la période de l'instrument utilisé et des prêts.

Commentaires du Compte de résultats

(in €)	2013	2012
REVENUS	36.392.017	31.948.922
Produits des immobilisations financières	17.957.276	12.618.715
Produits des actifs circulants	11.846.540	11.514.195
Autres produits financiers	84.740	138.479
Autres produits d'exploitation	2.557.494	3.497.389
Produits exceptionnels	3.945.967	4.180.144
CHARGES	27.915.065	21.223.808
Services et biens divers	2.125.614	2.701.255
Rémunérations, charges sociales et pensions	4.606.666	4.426.174
Amortissements	262.745	232.320
Moins-values	26.165	381.116
Provisions	1.451.704	2.510.233
Autres charges d'exploitation	316.402	1.959.060
Charges financières	12.961.786	8.361.597
Charges exceptionnelles	5.548.200	424.559
Impôts	615.783	227.494
BÉNÉFICE DE L'EXERCICE	8.476.952	10.725.114

Ventes et prestations

Les autres produits d'exploitation, au total € 2.557.494, comprennent € 429.739 de subsides pour le Fonds d'Expertise, € 1.837.285 de divers honoraires, € 149.452 de récupération de frais, € 137.582 d'exemption du précompte professionnel et de redistribution des charges sociales, et € 3.280 de dommages et intérêts.

Coût des ventes et des prestations

La rubrique des « biens et services divers » comprend les frais généraux de fonctionnement tels que le loyer et les charges locatives, les assurances, les fournitures de bureau, les cotisations et la documentation, les honoraires divers, les frais de déplacement et de promotion ainsi que la rémunération du management et des organes de direction. Ces coûts s'élèvent à € 2.125.614.

Les rémunérations, les charges sociales, les assurances relatives au personnel et les avantages extralégaux s'élèvent à € 4.606.666. Les amortissements sur les immobilisations corporelles s'élèvent à € 262.745, les dépréciations sur créances in fine à € 26.165, un montant de € 289.245 de provision ayant pu être repris.

La réduction de valeur sur les immobilisations financières correspond aux provisions générales constituées comme exposé plus haut, soit € 1.451.704.

Les autres charges d'exploitation de € 316.402 comprennent la régularisation de la TVA en 2013 pour € 73.095, € 189.729 de subsides accordés pour le Fonds d'Expertise, divers impôts et taxes à hauteur de € 53.578.

Produits financiers

En 2013, les produits de l'activité principale de BIO, soit au total € 17.957.276, se composaient exclusivement des produits des prêts accordés pour € 15.640.322 et de dividendes pour un montant de € 2.316.954.

Les produits de l'investissement des liquidités non allouées dont BIO dispose dans le cadre de son mandat, s'élevaient à € 11.846.540 en 2013, y compris les produits des CCIRS.

Les autres produits financiers se rapportent essentiellement aux écarts de conversion et de paiement réalisés (€ 84.740).

Charges financières

Les charges des dettes portent sur les intérêts sur les contrats de leasing et les CCIRS, pour un total de € 12.533.639.

Les autres charges financières comprennent les agios d'es-compte sur créances à hauteur de € 19.578, les écarts de conversion pour un montant de € 128.251, les résultats de la conversion de devises étrangères pour € 7.792, € 262.741

d'intérêts à payer en raison d'une entrée ultérieure dans un projet, la reprise de € 35.872 de la provision pour perte liée au risque de change sur un contrat de couverture qui n'a pas été résilié, mais pour lequel le prêt sous-jacent ne sera probablement pas honoré et les frais bancaires d'une valeur de € 45.657 relatifs aux paiements dans le cadre de projets, aux garanties et à l'utilisation de systèmes financiers.

Produits exceptionnels

Les produits exceptionnels comprennent € 110.522 de plus-value suite à la réalisation d'une immobilisation financière, € 3.709.044 de reprise de réduction de valeur sur créances et une récupération de la TVA à hauteur de € 126.401.

Coûts exceptionnels

Les moins-values réalisées sur les immobilisations financières s'élèvent à € 582.354. Une provision pour moins-value d'un montant de € 4.965.845 a été réalisée, pour deux prêts et une participation en portefeuille.

Impôts sur le résultat

Cette rubrique comprend la provision pour impôt sur l'exercice d'imposition 2013 pour un montant de € 36.353, la provision pour impôt sur l'exercice d'imposition 2014 pour un montant de € 349.756 ainsi que l'impôt prélevé à l'étranger sur les revenus 2013, soit € 302.285.

Cash flow

(in €)	2013	2012
ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES COMPRENANT		
Cash-flow issu des activités opérationnelles	-6.047.009,76	-2.348.103,36
Changements dans les dettes	2.500.151,20	-748.250,00
Changements dans l'actif opérationnel	-2.520.886,46	1.268.216,80
Changements dans l'actif opérationnel	0,00	0,00
Tableau synthétique du cash flow	-6.067.745,02	-1.828.136,56
INVESTISSEMENTS		
Frais d'établissements	-2.533,15	0,00
Immobilisations incorporelles	-21.276,58	-398.686,19
Immobilisations corporelles	-24.407,51	-70.638,49
Immobilisations financières	-90.941.887,25	-62.425.843,11
Produits des immobilisations financières	17.957.275,60	12.618.714,77
Moins- et plus-values sur réalisation d'actifs imm.	-471.831,43	2.810.420,99
Flux d'investissement	-73.504.660,32	-47.466.032,03
Cash-flow libre avant financement	-79.572.405,34	-49.294.168,59
FINANCEMENT PAR		
Fonds propres	18.400.000,00	116.500.000,00
Dettes financières	0,00	-
Autres dettes	-7.202.732,05	-4.464.133,46
Flux de financement	11.197.267,95	112.035.866,54
Cash-flow total	-68.375.137,39	62.741.697,95

Rapport du commissaire de la Cour des comptes

Rapport du commissaire de la Cour des comptes au sujet de l'exercice clôturé le 31 décembre 2013 et adressé à L'assemblée générale des actionnaires de la société anonyme BIO.

En exécution de l'article 459 de la loi-programme (1) du 24 décembre 2002 (Moniteur belge du 31 décembre 2002), qui insère un article 5bis dans la loi du 3 novembre 2001 relative à la création de la Société belge d'investissement pour les pays en développement (BIO), l'assemblée générale de la Cour des comptes du 21 avril 2004 a nommé un commissaire parmi ses membres.

Conformément aux dispositions légales et statutaires, ce dernier a procédé au contrôle des comptes annuels de la Société belge d'investissement pour les pays en développement (BIO), clôturés le 31 décembre 2013. Le contrôle a porté sur les états suivants : le bilan, le compte de résultats, l'annexe aux comptes annuels et le rapport annuel.

Ce contrôle a été effectué conformément aux normes de contrôle de l'INTOSAI et n'a pas donné lieu à la formulation d'observations.

Bruxelles, le 10 avril 2014

La Cour des comptes

Représentée par Jozef Beckers
Conseiller

Rapport du réviseur

Rapport du commissaire à l'assemblée générale des actionnaires de la Société Belge d'Investissement pour les Pays en Développement -BIO- SA sur les comptes annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Conformément aux dispositions légales et statutaires, nous vous faisons rapport dans le cadre de notre mandat de commissaire. Ce rapport inclut notre opinion sur les comptes annuels ainsi que les mentions complémentaires requises.

Attestation sans réserve des comptes annuels

Nous avons procédé au contrôle des comptes annuels de la Société Belge d'Investissement pour les Pays en Développement –BIO- SA pour l'exercice clos le 31 décembre 2013, établis conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, dont le total du bilan s'élève à 631.639.526 EUR et dont le compte de résultats se solde par un bénéfice de l'exercice de 8.476.952 EUR.

L'établissement des comptes annuels relève de la responsabilité de l'organe de gestion. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs ; le choix et l'application de règles d'évaluation appropriées, ainsi que

la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes sur la base de notre contrôle. Nous avons effectué notre contrôle conformément aux dispositions légales et selon les normes de révision applicables en Belgique, telles qu'édictées par l'Institut des Réviseurs d'Entreprises. Ces normes de révision requièrent que notre contrôle soit organisé et exécuté de manière à obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives, qu'elles résultent de fraudes ou d'erreurs.

Conformément aux normes de révision précitées, nous avons mis en œuvre des procédures de contrôle en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les comptes annuels. Le choix de ces procédures relève de notre jugement, de même que l'évaluation du risque que les comptes annuels contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans le cadre de cette évaluation de risque, nous avons tenu compte du contrôle interne en vigueur dans la société visant à l'établissement et à la présentation sincère des comptes annuels afin de définir les procédures de contrôle appropriées dans les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société. Nous avons

également évalué le bien-fondé des règles d'évaluation et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société, ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Enfin, nous avons obtenu de l'organe de gestion et des préposés de la société les explications et informations requises pour notre contrôle. Nous estimons que les éléments probants recueillis fournissent une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

A notre avis, les comptes annuels clos le 31 décembre 2013 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de la société, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Mentions complémentaires

L'établissement et le contenu du rapport de gestion, ainsi que le respect par la société du Code des sociétés et des statuts, relèvent de la responsabilité de l'organe de gestion. Notre responsabilité est d'inclure dans notre rapport les mentions complémentaires suivantes qui ne sont pas de nature à modifier la portée de l'attestation des comptes annuels:

- Le rapport de gestion traite des informations requises par la loi et concorde avec les comptes annuels. Toutefois, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur la description des principaux risques et incertitudes auxquels la société est confrontée, ainsi que de sa situation, de son évolution prévisible ou de l'influence notable de certains faits sur son développement futur. Nous pouvons néanmoins confirmer que les renseignements fournis ne

présentent pas d'incohérences manifestes avec les informations dont nous avons connaissance dans le cadre de notre mandat.

- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés. L'affectation des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.

Zaventem, le 24 avril 2014

BDO Réviseurs d'Entreprises Soc. Civ. SCRL
Commissaire
Représentée par Michel Grignard

Notes

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....



rapport financier **2013**

www.bio-invest.be

Avenue de Tervueren 188A - b4
1150 Brussels, Belgium
T +32 (0)2 778 99 99
F +32 (0)2 778 99 90